



90. Feodum ligium de Sleyda. 43.<sup>1)</sup>

Composicio de Cop quod est de feodo domini treverensis, inter regem Boëmie et Conradum et Theodoricum de Sleyda, 44.<sup>2)</sup>

91. Item feodum ligium de Sleyda. 44.<sup>3)</sup>

Feodum legium de Junkeroth. 44.<sup>4)</sup>

Ces chartes, à l'exception de la première, sont toutes conservées encore par d'autres cartulaires; nous n'avons donc pas lieu de regretter trop la perte de ces feuillets.

Les documents transcrits dans le cartulaire sont au nombre de 296; la plupart ne sont transcrits qu'en partie, et, si nous exceptons ceux qui ont rapport à Verdun et aux différentes acquisitions de terre, nous n'en trouvons que deux ou trois qui soient donnés en entier. C'est là une manière d'agir bien regrettable; on comprendrait parfaitement que les différentes formules usitées pour les renonciations en usage, pour l'annonce du sceau, fussent omises ou abrégées, mais le copiste est allé bien plus loin; pour certaines chartes il s'est contenté d'une analyse de deux ou trois lignes qui ne nous apprend presque rien; en d'autres cas il a omis des parties de phrase qui sont du plus grand intérêt. Je me contenterai d'en donner un exemple. Il concerne l'hommage prêté à Jean, roi de Bohême et de Pologne et comte de Luxembourg, pour le château de Schœneck, par les tuteurs de Hartard de Schœneck, alors mineur. Le cartulaire de 1343 porte: *«Nous Gertrud dame de Bellecoste et nous Hartrad, sires de Merenbech et Thiri de Brandenburg, etc., que le chastel de Bellecoste et toute la terre et les pertinences entièrement nous avons repris de nostre signour Johan, roy de Boëme et conte de Lucemburch.»*

M. Wurth-Paquet, en résumant cet acte qu'il ne connaissait que par des copies du cartulaire de 1343, écrivit (Publ. soc. hist. XVIII, p. 54, n. 235): *«Gertrud, dame de Bellecoste, Hartard, sire de Merenberch, et Thieri de Brandenburg déclarent qu'ils ont repris en fief de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, leur chastel de Bellecoste.....»* Celui qui s'occupe de l'histoire de Schœneck, devrait tout naturellement admettre que les trois personnages en question étaient co-seigneurs de Schœneck, et que d'une manière quelconque les seigneurs de Merenberg et de Brandenburg en avaient acquis une partie. Il n'en est rien cependant. L'original du document, conservé à Bruxelles, nous donnera

<sup>1)</sup> Wurth-Paquet, Regeste de Jean l'Aveugle n° 1637, ad 1344, 22 janvier.

<sup>2)</sup> Ibid. n° 1698, ad a. 1344, 4 octobre.

<sup>3)</sup> Ibid. n° 1699, ad a. 1344, 4 octobre, et 1705, ad a. 1344, 17 octobre.

<sup>4)</sup> Ibid. n° 1613, mais sous la date de 1343, 6 octobre, Il y a donc probablement erreur ou dans Würth-Paquet ou dans le cartulaire de 1343.